



Collab blues @Collabblues *Fri Jun 17 10:06:56 +0000 2022*

Alors, on a eu un p'tiot succès avec ça et j'ai eu aussi des réponses des promoteurs de la fin du quotient familial. Les arguments sont concentrés globalement sur le fait que le foyer fiscal est un système paternaliste et qui "contraint" la femme à freiner sa carrière. <https://t.co/eq8XSN5LPb>

Et la demie-part favorise éhontément les hauts revenus.

Donc, imposer chacun, personnellement, sur ses revenus permettrait de mettre fin à cela ,de remettre les femmes au travail, toussa.

Okay, why not, et ben vous savez quoi ? J'ai un meilleur système à vous proposer.

■■ "Tu vas avoir du mal à convaincre LFI de ça, c'est un système inspiré de chez moi"

■■ "Il te déteste pas tant que cela Chonchon"

■■ "Il a dit "Ta gueule" à ma chancelière, quand même, c'est pas un modèle d'élégance et de bonne entente"

<https://t.co/DAfJRy2t8r>



Jean-Luc Mélenchon ✓
@JLMelenchon

Maul zu, Frau #Merkel ! Frankreich ist frei. |

■■ "Et en quoi il est bien ton système ?"

■■ "Et bien, comme celui de Chonchon, je n'ai pas de quotient familial, donc pas de problème d'injustice donc parle le grand leader"

■■ "Ok ? Et en quoi c'est mieux ?"

■■ "C'est pas à ce niveau là, que c'est mieux, c'est après"

■■ "En fait, j'ai 6 barèmes, chacun correspondant à une situation familiale ou professionnelle. Ce qui permet de traiter plus équitablement des personnes avec des situations différentes. C'est pas parfait, loin s'en faut, mais ça évite des situations débiles" <https://t.co/cVnZbxSYw8>

1. Célibataire, veuf ou divorcé (salariés résidents et non-résidents)
2. Célibataire, veuf ou divorcé avec enfant(s) à charge
3. Marié : un seul conjoint est salarié ou l'un des conjoints est rattaché à la classe 5 OU Veuf l'année du décès du conjoint
4. Marié : les 2 conjoints n'ont pas choisi les classes 3 et 5
5. Marié : l'un des conjoint est rattaché à la classe 3 et l'autre à la classe 5
6. Salarié de plusieurs employeurs

■■ "Une fois que la classe est déterminée, on applique le barème spécifique à chaque classe et les couples ont le choix entre imposition conjointe ou séparée"

■■ "Ce qui permet de lutter contre ce patriarcat présumé, sans aboutir à un traitement différent d'un couple à l'autre"

■■ "C'est comment le barème ?"

■■ "C'est simple, on prend le barème célibataire et on multiplie par 2. Après on applique l'impôt progressif. Il y a des subtilités entre les barèmes des différentes classes, mais passons"

■■ "En dépit de cela, on s'aperçoit que les femmes ■■ ont un taux d'emploi supérieur aux ■■, des écarts de salaires plus importants entre les sexes et un recours plus important au temps partiel"

<https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/les-allemandes-travaillent-moins-que-les-francaises/>

■■ "Donc, c'est mieux ou pas mieux ?"

■ ■ "C'est compliqué, la situation fiscale a une incidence, certes, sur le choix de travailler ou non pour un conjoint, mais ce n'est pas si déterminant que cela"

■ ■ "Donc, la réforme risque d'être injuste et en plus ne pas régler le problème que LFI impute au quotient"

■ ■ "Probablement pas"

■ ■ "Et le crédit d'impôt par enfant ?"

■ ■ "C'est toujours amusant de voir ceux qui ont le plus gueulé contre les crédits d'impôts en distribuent à tire larigot à leur électorat potentiel, mais nous fonctionnons différemment"

■ ■ "On applique un abattement supplémentaire de 4.194 € / enfant / contribuable, donc 8.388 € pour un couple en imposition commune.

Les parents isolés bénéficient d'un abattement supplémentaire de 1 300 €.

Les parents choisissent, allocations familiales ou abattement"

■ ■ "Donc, si tu choisies de percevoir des allocations, tu n'as pas d'abattement ?"

■ ■ "Non, ça permet de lisser l'avantage, les bas revenus optant alors pour les allocations."